

Le sport dans le Puy-de-Dôme, j'adore !

Numéro 5 - Mars 2012

SPORT JEUNES, SUR UN AIR DE JEUX OLYMPIQUES

Le C.D.O.S du Puy-de-Dôme, en collaboration avec les comités départementaux, organise, durant les vacances scolaires, depuis plus de quinze ans des stages sportifs accessibles aux jeunes de 6 à 16 ans dans les gymnases clermontois.

Et en 2012, marquée par la tenue

des 30^{èmes} Jeux Olympiques d'été à Londres, Sport Jeunes évolue et proposera tout au long de cette année des animations sur le thème de l'Olympisme.



Dans ce numéro :

Echos des comités	2
Le C.D.O.S 63 en action	3
Le dossier	4
Le coin du dirigeant	6
Les événements à venir	8
À vos agendas	8

12 PROPOSITIONS DU CNOSF AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Dans le cadre de son plan d'orientation stratégique 2010 - 2013 intitulé « Faire du sport un enjeu pour la France », le CNOSF vient de formuler 12 propositions bâties sur des constats clairs qui seront envoyées à tous les candidats à l'élection présidentielle.

L'une des mesures emblématiques de la charte est l'instauration d'un délit d'atteinte à l'image ou l'éthique du sport qui permettrait notamment de pénaliser des actes de tricherie sportive tels que le dopage.



ÉDITO



Selon une étude récemment publiée et réalisée par l'institut Sport+Markt, plus de la moitié de la population mondiale s'intéresse au sport.

Le sport est aujourd'hui reconnu comme un vecteur de lien social et de citoyenneté. C'est en cela, qu'il me semble que le sport a toute légitimité à figurer dans les problématiques des candidats à l'élection présidentielle.

Geneviève SÉCHAUD
Présidente

Sommaire :

- Le HCP sur tous les fronts
- La Sancylienne
- Des vœux sportifs...olympiques
- 12 propositions du CNOSF aux candidats à l'élection présidentielle
- CNDS 2012, c'est parti !
- Nouveau service juridique : Atelier « Approche pratique sur la durée du travail

ÉCHOS DES COMITÉS

LE HCP SUR TOUS LES FRONTS !

Le Handball Club Pérignatois continue sa progression.

Après 13 journées de Championnat de Nationale 3 Féminine, le HCP caracole à la seconde place du classement de la Poule 5, synonyme de montée en Nationale 2.

Quelle saison pour les handballeuses du HCP ! Les 17 filles qui composent cette équipe, entraînent par Christophe DA SILVA, enchainent les bons résultats ; à tel point que l'objectif

À 9 journées de la fin, le HCP caracole à la seconde place du classement, synonyme de montée !

d'une montée est aujourd'hui pas irréalisable ni complètement fou !

Au-delà de l'aspect sportif, le HCP brille aussi par son dynamisme et son ingéniosité en dehors des terrains et notamment dans leur recherche de partenaires pour faire vivre le club.

Dernière innovation en date, le PARI'SPORT PARI'HAND qui s'adresse aux entreprises qui voudraient « miser » financièrement sur une entité sportive.



Cette proposition de partenariat tient son originalité par une de ses conditions : 100 % Remboursée.

Plus de renseignements auprès de Caroline ALLAIN au 06 65 23 58 17 ou au 09 81 88 68 20 et hcperignat@free.fr.

Rappel : Le Comité Départemental de Handball organise le Tournoi « **Le Handball au féminin** » à l'occasion de la Journée de la Femme le samedi 3 mars 2012 à Pérignat.

BASKET-BALL ET SPORT ADAPTÉ : UNE JOURNÉE COMMUNE

La Ligue d'Auvergne de Sport Adapté sous l'impulsion de Yannick VIENNOT (Animateur régional en Activités Physiques Adaptées), a réuni samedi 18 février dernier, au Gymnase Baudelaire de Clermont-Ferrand, des adultes des associations A.L.T.I.S et l'I.T.E.P.E de la Vergnère (03).

Cette journée a permis à 25 adultes handicapés de s'adonner aux joies de la pratique du basket-ball.

Tout au long de la journée, diverses

activités, ateliers à la fois techniques et ludiques ainsi que des matchs se sont succédés.

Cette journée très appréciée de tous, rentre dans le cadre du développement du Comité Départemental de Basket-ball au travers de ses missions auprès des différents publics.

Belle initiative !

Source : basket63.com



Photo : Comité Départemental de Basket-Ball

1^{RE} ÉDITION DE LA SANCYLIENNE !

Le Peloton de Gendarmerie de Montagne du Mont-Dore organise pour la 1^{re} fois en 2012, la Sancylienne le jeudi 15 mars 2012 dès 13 h, rendez-vous au pied des pistes.

Ce rassemblement est ouvert à tout le monde. Il vous permettra de vous essayer à divers ateliers autour d'un petit challenge ou les meilleurs seront récompensés.

De nombreuses animations sont au programme de cette journée ludique et ouverte à tous au pied des pistes : atelier dry et escalade, tyrolienne, rappels, slackline, recherche avalanche, ski de randonnées, raquettes...et repas du soir !

Tarif : 20 € la journée tout compris

Renseignements : 06 29 11 69 48 ou



COMMUNIQUEZ SUR VOS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS !

Vous êtes organisateur de manifestations et vous souhaitez communiquer autour de cet événement, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme vous propose de diffuser vos informations gratuitement sur Le Mag' du C.D.O.S 63 et sur notre site Internet.

LE C.D.O.S 63 EN ACTION



DES VOEUX SPORTIFS... OLYMPIQUES !

Mme Geneviève SECHAUD, Présidente, et l'ensemble du Comité Directeur du Comité Départemental Olympique et Sportif du Puy-de-Dôme ont eu le plaisir, début janvier, de présenter leurs vœux à l'ensemble du mouvement sportif départemental et à tous nos partenaires, marquant ainsi l'aube d'une nouvelle année sportive.



2012. Geneviève Séchaud, présidente du Comité départemental olympique et sportif (CDOS) du Puy-de-Dôme, présentait, hier, ses vœux aux 51 comités sportifs départementaux et aux associations partenaires de son organisme.

« Je vous souhaite de bons résultats sportifs et une bonne récolte de médailles en cette année olympique », s'est-elle adressée à eux.

Et à son équipe : « L'année écoulée a été riche en action et en organisation. Je suis sûre qu'on ne baissera pas les bras en 2012. » (Photo Francis Campanoni)

LE C.D.O.S INFORME SUR LA CAMPAGNE CNDS



Dans le cadre du lancement de la campagne CNDS 2012, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) avec le partenariat du C.D.O.S du Puy-de-Dôme, a organisé des réunions d'informations territorialisées à Ambert, Clermont-Ferrand, Issoire, Riom et Thiers. Ces réunions menées notamment par M. Timothée BOMMIER, Conseiller d'animation sportive à la DDCS, et Mme Geneviève SECHAUD, Présidente du C.D.O.S du Puy-de-Dôme, ont permis d'aller à la rencontre des associations sportives sur le territoire dans le but de les informer sur la nouvelle campagne CNDS.

SPORT JEUNES 2012 : SUR UN AIR DE JEUX OLYMPIQUES

En cette année 2012, marquée par les JO d'été à Londres, Sport Jeunes 2012 se met au diapason avec comme fil rouge **l'Olympisme**.

Philosophie de pensée porteuse de valeurs et de messages sociétaux où la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux sont prépondérants, **l'Olympisme reste aujourd'hui le meilleur exemple à offrir à ces enfants** qui ont pris durant les vacances scolaires leurs quartiers dans les gymnases Brugière, Baudelaire, de l'Oradou et Casamur.

Conformément à notre ambition, les **vendredis** ont été consacrés à la découverte de disciplines sportives autrefois olympiques (comme le tir à la corde...) ; à l'organisation de jeux ludiques à base de relais où entraide, solidarité et fair play ne sont pas de vains mots ; et bien sûr à l'organisation d'Olympiades...



**Rendez-vous aux vacances de Printemps
du 10 au 20 avril 2012**



LE DOSSIER

12 PROPOSITIONS DU CNOSF ENVOYÉES AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Le sport fait aujourd'hui parti intégrante de notre société, ses actions, ses valeurs, ses retombées, sont telles, qu'il est devenu un vecteur social, économique et identitaire majeur.

C'est dans cette optique que le CNOSF propose un programme d'actions intitulé « Faire du sport un enjeu pour la France ».

Fort de ce constat et conformément à cette ambition, le CNOSF va demander aux candidats à l'élection présidentielle 2012 de s'engager sur une charte en faveur du sport déclinée autour de **5 objectifs** :

Favoriser le développement d'un sport accessible à tous et promouvoir la pratique en club.

Améliorer la performance de nos sportifs de haut niveau et accueillir les plus grands événements sportifs internationaux, notamment les JO

Intégrer l'offre sportive dans l'aménagement du territoire.

Renforcer le sport associatif comme vecteur d'éducation et de cohésion sociale.

Fixer une politique ambitieuse de Sport Santé Bien-être comme enjeu de société.

Et de **12 propositions bâties sur des constats clairs**, dont celles notamment de pénaliser les actes de tricherie sportive. « *Les actes illicites tels que dopage, tricherie, corruption, violence ou autres déviations mettent en péril les valeurs du sport. Ils sont une atteinte à son image sans que pour autant il y ait de délit reconnu.* ». Celles-ci préconisent notamment :

Le développement de l'éducation physique en milieu scolaire.

La valorisation du bénévolat.

La consolidation de son financement.

L'amélioration de la formation des encadrants.

La reconnaissance du sport en tant que priorité de santé publique.

La reconnaissance des associations comme d'utilité sociale

L'évolution de la gouvernance du sport.

En présentant « cette charte », Denis Masseglia, Président du CNOSF, a insisté très largement sur le fait « qu'il ne s'agit pas de mesures qui coûtent cher ».

LES 12 PROPOSITIONS

1- **Développer durablement l'éducation physique et sportive (EPS)**, base obligatoire et commune à tous les jeunes et la compléter par le renforcement de passerelles avec le mouvement sportif. Le CNOSF relève en effet que « *l'approche de la pratique des activités sportives (et pas seulement physiques) de la maternelle à l'université n'est aujourd'hui pas assez volontariste.* »

2- **Faire de la promotion des bienfaits de la pratique sportive** sur la santé et le bien être des Français, valides ou non, une priorité de santé publique ; soutenir la politique européenne du sport axée sur cette problématique et en reconnaître le CNOSF comme opérateur incontournable sur le territoire français.

3- **Affirmer la reconnaissance de l'utilité sociale des associations sportives**, de l'engagement bénévole et la volonté de faciliter le fonctionnement des clubs par l'allègement des contraintes tout en leur proposant un accompagnement efficace. Le CNOSF regrette en effet que la vie des clubs et leur rôle en tant qu'acteurs primordiaux et incontournables du service public du sport, ceux des fédérations et des bénévoles qui les aiment, ne soient pas reconnus à leur juste valeur.

4- **Améliorer la formation d'un encadrement professionnel** afin de développer, dans les clubs, les pratiques pour le plus grand nombre (différentes de la seule compétition de haut niveau) et y accueillir le mieux possible ces nouveaux publics et les fidéliser. « *Aujourd'hui, il existe une inadéquation entre qualification et emploi sportif de club qui pénalise le développement de la pratique et par conséquent la création de milliers d'emplois.* »

5- **Clarifier les compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales** et assurer la présence du mouvement sportif au sein d'instances de concertation, étant bien entendu que cette clarification doit traduire un engagement plus fort des uns et des autres. La répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine du sport n'étant pas clairement définie, cela ne facilite pas la structuration et le développement de la pratique sportive dans les territoires.

6- **Soutenir et aider le mouvement sportif à voir le pôle d'excellence sportive Grand Paris se concrétiser.**

7- **Mettre en place avec l'Etat un nouveau dispositif qui allierait coordination, accompagnement et expertise** et dont le mouvement sportif serait le pilote. La création d'une cellule d'experts installée au CNOSF en charge d'appuyer, de suivre, et d'évaluer les politiques sportives mises en place par les fédérations (détection, perfectionnement, suivi social) viendrait compléter utilement ce dispositif.

8- **Imposer dans le cahier des charges de la télévision de service public** l'obligation d'assurer le signal de retransmission d'un événement sportif de niveau mondial. « *Le cahier des charges de la plupart des fédérations internationales impose la garantie de fourniture d'un signal de télévision et un minimum de retransmission. Sans cette garantie, il est impossible d'obtenir de grandes organisations sportives et donc de faire partie des grandes nations organisatrices.* »

9- **En synergie avec le nouveau Conseil stratégique international** mis en place au sein du Centre national pour le développement du sport :

⇒ Développer une coordination efficace entre les différentes institutions et reconnaître clairement les prérogatives dévolues au mouvement sportif.

⇒ Soutenir les projets d'équipement sportifs structurants, notamment les projets portés par les fédérations, qui contribueraient à accueillir des événements sportifs internationaux majeurs.

Le CNOSF relève très justement que l'accueil d'événements majeurs comme les JO d'été ou d'hiver échappe depuis 30 ans à la France. « *La présence de Français à des postes à responsabilités dans les instances internationales, outre être une nécessité en soi, est un élément incontournable pour y parvenir.* »

10- **Instaurer un délit d'atteinte à l'image ou à l'éthique du sport**, permettant de sanctionner, y compris au plan financier, les actes illicites tels que dopage, tricherie, corruption, violence ou autres déviations mettant en péril les valeurs du sport. Le CNOSF pourrait être ainsi autorisé à se porter partie civile au nom du mouvement sportif.

11- **Créer un véritable partenariat vertueux entre l'Etat et le CNOSF au moyen d'un contrat pluriannuel**, affirmer la volonté de l'Etat d'être un facilitateur d'actions pour le mouvement sportif et modifier le code du sport afin de rééquilibrer les différentes représentations au sein du CA du CNDS.

12- **Redéfinir et consolider le financement du sport**, en cohérence avec le nouveau partenariat évoqué au point précédent : de nouvelles compétences, de nouveaux moyens d'actions, pour plus d'efficacité.

Source : extrait de *La Lettre de l'économie du Sport - N°1050 - Vendredi 13 janvier 2012*



LE CRIB DU PUY-DE-DÔME À VOTRE SERVICE !

Le Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles du C.D.O.S du Puy-de-Dôme est à votre disposition, vous, les dirigeants d'associations sportives, pour toutes vos interrogations sur les obligations administratives, comptables... des associations sportives. Alors n'hésitez pas à faire appel à ce service gratuit !



LE COIN DU DIRIGEANT

CRÉER ET ANIMER AU QUOTIDIEN UNE ASSOCIATION, CELA NE S'IMPROVISE PAS.

Le CRIB 63 est à la disposition de tous les dirigeants d'associations sportives et offre gratuitement conseils et renseignements sur les obligations administratives et comptables des associations.

CNDS 2012, C'EST PARTI !

LA CAMPAGNE DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

RAPPELS SUR LE CNDS

Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), créé en 2006, est un établissement public national, placé sous la tutelle du ministre chargé des Sports.

Quelle est sa mission ? Corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive afin de promouvoir l'accès au sport du plus grand nombre, notamment de celles et ceux qui pour des raisons, sociales, culturelles, géographiques, physiques ou économiques, en sont éloignés.

Concrètement :

- ⇒ C'est une reconnaissance de l'utilité sociale des clubs et comités qui organisent la pratique sportive sur le territoire.
- ⇒ Permettre l'accroissement du nombre de licenciés dans les fédérations sportives.

Comment ? En attribuant des aides financières sur action aux associations sportives agréées par le Ministère des Sports et affiliées à des fédérations elles-mêmes agréées. Chaque année, le CNDS apporte son soutien financier à environ 35 000 associations sportives sur l'ensemble du territoire.

ORIENTATIONS 2012

Pour l'année 2012, les actions éligibles, sur le plan départemental, se répartissent autour de trois thèmes :

- ⇒ Permettre l'accès au sport au plus grand nombre ;
- ⇒ L'accès des publics particuliers à la pratique sportive : corriger les inégalités d'accès à la pratique.
- ⇒ La promotion de la santé, protection des pratiquants et prévention du dopage.

Comme en 2011, le seuil minimal de subvention s'élève à 750 €, et l'aide financière ne peut dépasser 50 % du coût total de l'action sujette à la subvention.



Seuls les dossiers justifiant d'une possibilité de financement de minimum 750 € pourront donc être subventionnés.



COMMENT TÉLÉCHARGER LE DOSSIER ?

www.auvergne.drjscs.gouv.fr

Ou sur notre site : <http://puydedome.franceolympique.com>

Vous trouverez les dossiers de demande d'aide financière au titre de la part territoriale du CNDS 2012 au format pdf et word. Attention, utilisez le dossier correspondant à votre structure (club ou comité).

DOCUMENTS À FOURNIR

1	• Page de garde
2	• Fiche 1 : Présentation de votre association
3	• Fiche 2 : Budget prévisionnel de l'association
4	• Fiche 3-1 (1) : Développement du Sport pour le plus grand nombre (1 fiche par action) • ET / OU Fiche 3-1 (2) : Prévention par le sport et protection des sportifs (1 fiche par action)
5	• Fiche 3-2 : Budget prévisionnel de l'action (1 budget par action aussi)
6	• Fiche 4 : Attestation sur l'honneur
7	• Fiche 5 : Compte-rendu financier et qualitatif de l'action subventionnée en 2011 (1 fiche par action subventionnée).



1 RIB (original) en l'agrafant à l'attestation sur l'honneur (Fiche 4).

Le Projet associatif

Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur à l'adresse du responsable du dossier.

BESOIN DE RENSEIGNEMENTS ?

Contactez-nous au C.D.O.S du Puy-de-Dôme :

04 73 14 09 61 - CDOS63@wanadoo.fr

Soirée d'information gratuite sur « CNDS : Aide pour remplir le dossier »

le mardi 7 mars 2012 à 18 h 30

Pensez à vous inscrire !

OÙ ET QUAND DÉPOSER LES DOSSIERS ?

Déposer votre dossier complet en deux exemplaires

DDCS du Puy-de-Dôme

60, avenue de l'Union Soviétique

63057 Clermont-Ferrand Cedex 1

Référent CNDS : M. Timothée BOMMIER, Conseiller d'animation sportive.

AVANT LE VENDREDI 23 MARS 2012

LES ÉVÉNEMENTS À VENIR

NOUVEAU SERVICE JURIDIQUE !

Depuis 2011, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme propose aux associations employeurs des permanences juridiques gratuites tous les mois avec un avocat spécialiste en droit social.

Nous avons décidé pour 2012 d'étendre ce service juridique en vous proposant des ateliers sur des thématiques concrètes liées au Code du travail.

Le 1^{er} atelier animé par Maître Jean-Julien JARRY du Cabinet Barthelemy Avocats, spécialiste en droit social, aura lieu le **jeudi 26 avril 2012 sur le thème « Durée du travail ».**

Atelier 1

« Approche pratique de la durée du travail »

Dans le monde sportif, et plus généralement associatif, les salariés bénéficient souvent d'une certaine autonomie dans la gestion de leur emploi du temps. Cette autonomie est le signe de la confiance accordée au salarié. Toutefois, cette liberté peut, dans certaines situations, être une source de difficulté pour l'employeur sportif. Les règles applicables en matière de durée du travail, issues du Code du travail ou de la jurisprudence, sont les mêmes pour tous. La confiance n'empêchant pas le contrôle, il est indispensable de connaître les obligations de l'employeur en la matière.

Maître Jean-Julien JARRY, Cabinet Barthelemy Avocats, animera un atelier autour du thème relatif à la durée du travail et vous donnera des conseils pratiques pour prévenir les risques de conflits. »

JEUDI 26 AVRIL 2012

À vos agendas !

- ⇒ **Le Handball au féminin : 3 mars à 13 h à la Hall des Sports de Pérignat-les-Sarliève**
- ⇒ **PSC1 - Secourisme : du 5 au 8 mars de 18 h 30 à 21 h.**
- ⇒ **CNDS : Aide pour remplir le dossier : 7 mars à 18 h 30 (GRATUIT)**
- ⇒ **Permanence juridique gratuite (sur rendez-vous) : le 9 mars à 18h**
- ⇒ **Recyclage PSC1 - Secourisme : le 10 mars de 9 à 13 h.**
- ⇒ **La Sancylienne : le 15 mars à 13 h (tarifs 20 €)**
- ⇒ **Réunion de Territoire : le 13 mars à 18 h 30 à la Maison des associations de St Eloy les Mines.**
- ⇒ **Trophée des Champions 2011 : le 29 mars à 18 h 30 dans les Salons de l'Hôtel de Ville**
- ⇒ **France—Macédoine (Handball féminin) : le 25 mars à la Maison des Sports**

Partenaires



Directrice de publication :

Geneviève SECHAUD

Rédactrices : Bérangère Chapon,
Christelle Ducomait et Estelle Vernet.

Publication : C.D.O.S 63

N° 5 : Mars 2012—prix : 0.10 €

Retrouvez-nous sur le web :

<http://puydedome.franceolympique.com>

Centre d'Affaires Auvergne
15 bis rue du Pré la Reine
63 000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04 73 14 09 61-Fax 04 73 14 40 26
CDOS63@wanadoo.fr